



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès
MINISTÈRE DU PLAN
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
Etablissement Public à Caractère Administratif
Direction des Enquêtes et des Recensements
Division des Enquêtes

RAPPORT MISSION DE SUPERVISION DE L'ENQUÊTE SUR L'ACCÈS À L'ÉNERGIE AU NIGER 2018

Axe 2 : Agadez-Tahoua
Période du 06 au 21 Février 2018

AXE N°2

Superviseur : Bassirou Mahamadou Mahassadi

Chauffeur : Idrissa Mamadou Bako

Niamey, le 21 février 2018

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fourniture de services énergétiques modernes, fiables et efficaces est essentielle pour le développement durable. Au Niger seulement 14% des 20 millions de personnes ont accès à l'électricité (AIE & Banque Mondiale, 2017). Cela signifie que près de 17 millions de personnes dans le pays vivent sans électricité. Dans les zones rurales, qui abritent plus de 16 millions de personnes, seulement 5% ont accès à l'électricité.

Dans le cadre du Programme d'Assistance à la Gestion du Secteur de l'Énergie (ESMAP), la Banque Mondiale, en collaboration avec les Ministères en charge de l'Énergie, lance les premières enquêtes ménages globales sur l'accès à l'énergie dans les pays à déficit d'accès pour définir un niveau de référence et suivre les progrès vers l'objectif de l'accès universel à l'énergie durable pour tous. Cet objectif est aligné sur l'objectif de développement durable concernant l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable pour l'horizon 2030.

L'équipe ESMAP – Banque Mondiale, en collaboration avec plusieurs partenaires de développement, a élaboré le cadre multi-niveaux (MTF) pour suivre et évaluer l'accès à l'énergie en suivant une approche multidimensionnelle.

Ainsi, le MTF redéfinit l'accès à l'énergie à travers « la capacité à se servir d'une énergie adéquate, disponible lorsqu'elle est nécessaire, fiable, de bonne qualité, pratique, abordable, légale, sans risque sanitaire et sûre » pour « tous les services énergétiques requis par le ménage, les usages productifs et de la communauté ».

Les avantages de l'approche MTF ne sont pas seulement de capturer plus précisément le statut d'accès à l'énergie, mais surtout de fournir aux décideurs et autres parties prenantes des informations et un éclairage analytique-clé pour maximiser l'impact de leurs interventions d'accès à l'énergie - ce qui leur permet de prioriser les politiques et interventions apportant les meilleurs résultats en termes d'accès à l'énergie.

Cette collecte de données pourrait potentiellement répondre aux besoins en données de multiples parties prenantes, y compris le Gouvernement, l'Agence de régulation, les organisations de fourniture d'énergie (nationales et privées), les promoteurs de projets, les organisations de la société civile, les agences de développement, les institutions financières, les fabricants d'appareils électroménagers, les programmes internationaux et la communauté des chercheurs.

C'est dans ce cadre que l'Institut National de la Statistique (INS) vient d'être sollicité pour conduire cette enquête au Niger. Ainsi, dans le cadre du suivi du bon déroulement de la collecte des données sur le terrain et afin d'en assurer une meilleure qualité, des missions de supervision seront effectuées à l'intérieur du pays suivant 3 axes :

- AXE 1 : Tillabéri- Niamey-Dosso ;
- AXE 2 : Agadez-Tahoua;
- AXE 3 : Diffa-Zinder-Maradi.

II. OBJECTIF DE L'ENQUETE

L'objectif global de cette enquête est de collecter les données sur l'accès à l'énergie auprès des ménages, de la communauté, des installations communautaires ainsi que les mini-réseaux, selon l'approche développée par l'équipe de la Banque Mondiale, après une adaptation faite au contexte local.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Collecter des données auprès de 4128 ménages à l'échelle nationale (y compris les centres urbains sauf Diffa);
- Collecter des données au niveau communautaire et aussi au niveau des installations communautaires dans les 344 ZD (Zones de Dénombrements) de l'échantillon de l'enquête ;
- Effectuer des enquêtes mini-réseaux auprès de 30 sites ;
- Analyser les données collectées.

III. OBJECTIF DE LA MISSION DE SUPERVISION

L'objectif général de ces missions de supervision est de se rendre compte du déroulement de la collecte des données sur le terrain et surtout de leur qualité.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- se rendre compte de l'état d'avancement de la collecte des données sur le terrain;
- vérifier si les instructions formulées lors de la formation sont respectées notamment en ce qui concerne le remplissage des différents questionnaires ;
- s'assurer que les difficultés/problèmes rencontrés au cours de la collecte sont surmontés et partager, s'il y a lieu, avec les autres équipes de supervision et aussi avec le niveau central ;
- rendre compte au niveau central de l'évolution des travaux de collecte.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de ces missions, les résultats suivants sont attendus :

- L'état d'avancement de la collecte des données sur le terrain est apprécié ;
- Le respect des instructions pour le remplissage des questionnaires est une réalité ;
- Les difficultés et problèmes rencontrés sur le terrain sont relevés, solutionnés et partagés avec les autres équipes de supervision et le niveau central ;
- Une situation de l'évolution des travaux de collecte est faite.

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission de supervision de la collecte sur l'Accès à l'Energie au Niger, a commencé dans la région de Tahoua par l'équipe 5 dans la commune de Bagaroua. A ce niveau, une grappe a été enquêtée par cette équipe de la délimitation jusqu'à l'administration du questionnaire ménage et

institutions communautaires (modules communautaire, culte, service public, santé, éducatif).

Ensuite, la deuxième étape de la mission était dans la même région dans le département d'Illela (Village de Dandagi) là aussi le même travail a été effectué avec la même équipe, à ce niveau les instructions ont été donné pour peser les combustibles de la section G du questionnaire communautaire.

L'équipe1 a été supervisé dans le département d'Arlit ou ils ont finis deux (2) grappes sur les sept (7), les données de cette équipe ont été vérifiées et les autres Zds ont été enquêtées avec le superviseur. De retour d'Arlit la missions s'est rendue dans la région de Tahoua avec l'équipe 5 ou deux(2) mini réseaux celui de Affala et Taza ont été enquêté.

VI. DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de la collecte des données et pendant la supervision des travaux sur le terrain les équipes ont rencontré des difficultés à savoir :

- Le remplissage des sections qui se répètent telles que F et H ;
- La non compréhension de la section G des combustibles du questionnaire communautaire
- L'équipe 1 avait trois (3) grappes supposées urbaines sans électricités à Arlit alors qu'elles étaient connectées au réseau national. Ces grappes ont été remplacées avec l'appui de l'équipe de supervision ;
- L'accès dans les sociétés minières (SOMAIR et COMINAK) qui n'était pas du tout facile aux enquêteurs car la mairie devrait les avisés par courrier et ça a beaucoup trainé il a fallu l'intervention du Gouverneur Agadez pour régler le problème.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

L'appui aux équipes se poursuit jusqu'à la fin de l'enquête, dans le cadre collecter des données de bonne qualité. La mission de supervision a permis de constater et corriger les insuffisances des équipes. L'état d'avancement est satisfaisant pour les équipes. Les équipes arrivent à collecter les données d'une grappe en un jour.

S'agissant de la recommandation, il serait souhaitable d'un dénombrement soit effectué à l'échelle nationale dans toutes les strates avant le tirage de l'échantillonnage. A fin d'atténuer la souffrance à l'équipe technique et les équipes de collecte. Comme le cas de l'équipe 4 qui se déplaçait pour constater que les Mini réseaux qui lui ont été attribués ne sont pas opérationnels.

Tenir compte de la réalité du pays, car les équipes déclarées dans la section C et F ne sont pas adoptés au contexte Nigérien.

Les Lampes à pétrole avec mèche ne sont plus d'actualité au Niger, ces dernières furent remplacées par des lampes à piles qui sont déjà prises en compte dans la section G.